

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 27 mars 2023

Le conseil municipal de la commune de LES MAYONS s'est réuni le lundi 27 mars 2023, à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Michel MONDANI, Maire.

ETAIENT PRESENTS

- M. MONDANI Michel, Maire
- Mrs GARNIER Georges et WICQUART Serge, adjoints
- Mmes ISNARD Catherine et LONJON Valérie, adjointes
- Mrs BERENGUIER Alain et MONDANI Enzo, conseillers
- Mme MILESI Nicole, BIENVENU Audrey et DUFOUR Marie-France, conseillères

ABSENTS

- Mme GARCIA Chantal, conseillère.

ABSENT(es) AYANT VOTE PAR PROCURATION :

- M. FENOGLIO Jérôme ayant donné procuration à M. BERENGUIER Alain, Mme ELIOT Françoise ayant donné procuration à M. MONDANI Michel et M. GYNOUVES Denis ayant donné procuration à M. WICQUART Serge.

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	3
Votants	13

Le quorum étant atteint, Monsieur MONDANI Michel déclare la séance ouverte à 18h05.

Secrétaire de séance : Mme Catherine ISNARD

Approbation du procès-verbal du 13 mars 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR : (Date de convocation : 20.03.2023)

Finances locales – Fiscalité

1. Vote des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour 2023

Finances locales - Subventions

2. Vote des subventions aux associations 2023

Finances locales – Décisions budgétaires

3. Affectation des résultats 2022 (Commune et Eau/Assainissement)
4. Vote des budgets primitifs 2023 (Commune et Eau/Assainissement)



M. Georges GARNIER, 1^{er} adjoint, présente de façon détaillée les budgets primitifs de la commune, de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023 et les affectations des résultats pour l'année 2022.

1) COMMUNE

Le solde excédentaire de 549 086,83 € sera affecté comme suit :

- Affectation de 100 000,00 € à la section d'investissement,

- Affectation de 449 086,83 € en fonctionnement

Le budget primitif 2023 s'équilibre à :

- 1 150 228,81 € en section de fonctionnement,
- 373 109,74 € en section d'investissement.

2) EAU et ASSAINISSEMENT

Le solde excédentaire de 48 031,61 € sera affecté comme suit :

- Affectation de 20 000,00 € à la section d'investissement,
- Affectation de 28 031,31 en exploitation.

Le budget primitif 2023 s'équilibre à :

- 257 047,61 € en section d'exploitation,
- 389 837,02 € en section d'investissement.



FINANCES LOCALES – FISCALITE

DELIBERATION N° 23032701

Objet : Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2023

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de délibérer sur les taux des trois taxes communales pour 2023 :

➤	Taxe foncière (bâti):	26.49
➤	Taxe foncière (non bâti) :	76.32
➤	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	15.01

Il est proposé au Conseil Municipal :

De voter les taux des taxes Communales pour l'année 2023 de la façon suivante :

➤	Taxe foncière (bâti) :	26.49
➤	Taxe foncière (non bâti) :	76.32
➤	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	15.01

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré,
POUR A l'unanimité,

- **ADOpte** la présente délibération



FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N° 23032704

Objet : Vote du budget Primitif 2023 - COMMUNE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour l'approbation du budget primitif 2023 de la commune, tel que M. GARNIER Georges en a donné lecture. Il a été analysé par chapitre et par article.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'adopter** le budget primitif 2023 de la commune, voté par chapitre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
POUR A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération

DELIBERATION N° 23032703

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur le Maire**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 le 13/03/2023

Statuant sur l'affectation du **résultat de fonctionnement de l'exercice 2022**

Constatant que le compte administratif principal de la COMMUNE fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **549 086.83 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		€
RESULTAT AU 31/12/20 _____	EXCEDENT	€
	DEFICIT	€
(A)	Excédent au 31/12/2022	€
	- Exécution du virement à la section d'investissement	€
	- Affectation complémentaire en réserves (1068)	100 000,00 €
	- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	449 086.83 €
(B)	Déficit au 31/12/20 _____	
	- Déficit à reporter	€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré, hors la présence de Monsieur le Maire,
POUR A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération



FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

DELIBERATION N° 23032702

Objet : Subventions accordées aux associations pour 2023

Après la présentation par les membres de la commission des associations, M. le Maire propose :

1/ Pour les associations suivantes, d'attribuer les montants comme suit, et de faire procéder au mandatement de ces subventions très prochainement :

Association des donneurs de sang Gonfaron/ Les Mayons	200 €
Le Syndicat des producteurs de châtaignes du Var	500 €
La revanche de l'âne	100 €
Les Tifous	200 €
Associations d'idées	2 000 €
Les Petits Mayonnais	300 €
Amicale des Sapeurs Pompiers des Mayons (dont 648 € de subventions exceptionnelle – portatifs CCFP)	1 148 €

2/ Pour les associations suivantes d'attribuer une subvention avec réserve qui sera versée une fois les réserves levées par la commission des subventions :

Coopérative scolaire – réserve : réception du compte sur une année complète	1 700 €
La société de Chasse Mayonnaise – réserve : réception du compte rendu de l'Assemblée Générale	900 €
Les Mayons en fête – réserve : réception du compte rendu de l'Assemblée Générale	4 000 €
La boule Mayonnaise – réserve : compte actualisé avec intégration des mises en recette	800 €
Mafaduf Académie – Réserve : activité	300 €

Attention : Il est demandé aux associations, pour les prochaines subventions, de donner leur dossier complet avant la date d'échéance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé, Après en avoir délibéré,
POUR A l'unanimité,

- **ADOPTER** la présente délibération



FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N° 23032706

Objet : Vote du budget primitif 2023 – EAU et ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour l'approbation du budget primitif 2023 de **l'eau et l'assainissement**, tel que M. GARNIER Georges en a donné lecture. Il a été analysé par chapitre et par article.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'adopter** le budget primitif 2023 de l'eau et l'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré,
POUR A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération

DELIBERATION N° 23032705

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur le Maire**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 le 13/03/2023

Statuant sur l'affectation du **résultat d'exploitation de l'exercice 2022**

Constatant que le compte administratif du service Eau et Assainissement fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de **48 031.61 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		/€
RESULTAT AU 31/12/20 _____	EXCEDENT	€
	DEFICIT	€
(A)	Excédent au 31/12/2022	€
	- Exécution du virement à la section d'investissement	€
	- Affectation complémentaire en réserves (1068)	20 000,00 €
	- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	28 031,61 €
(B)	Déficit au 31/12/20 _____	€
	- Déficit à reporter	€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
POUR A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération

➤ Prochaine réunion municipale le 06 04 2023 à 18h00

Fermeture de la séance à 19h31

Fait à Les Mayons, le 30 mars 2023,

Le secrétaire de séance
Catherine ISNARD

Le Maire,
Michel MONDANI



